

Compte rendu

Conseil Municipal du 11 décembre 2020

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISSSET - Antonio DIONISIO - Pascal CHOFFEZ - David CHAUMEIL - Claire D'AGOSTINO - Bruno GIRARD - Mireille GRONDONA - Nathalie LEBRUN arrivée à 19h25 - Philippe MARCE - Jocelyne MOULIN - Catherine ROSIGUE arrivée à 19h25 - Frédéric SEGUIN

Absents :

Bruno DEGENETAIS - Violaine GIBERT

Secrétaire de séance : Bruno Girard

Présentation du Conseil municipal au 13 novembre 2020

Adopté à l'unanimité

Ajout en début de séance :

- Demande de subvention, enveloppe amendes de police 2021, arrêt de bus école

Ordre du jour :

- Agents communaux : convention santé au travail avec le CDG
- Avis des Elus – Passage en PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Projet d'aménagement quartier de l'Arnaude :

- SIEL enfouissement des réseaux secs
- Demande de subventions :
 - Auprès du département de la Loire, enveloppe de voirie 2021 réfection rue de l'Arnaude et du Moulard (1^{ère} tranche).
 - Auprès du département de la Loire pour la création d'un réseau d'assainissement collectif rue de l'Arnaude
 - Auprès de l'agence de l'eau pour la création d'un réseau d'assainissement collectif rue de l'Arnaude
- Assainissement groupement de commande, choix de l'entreprise travaux d'assainissement collectif Vérin/ Saint Michel sur Rhône

Divers :

-Présentation des commissions intercommunales

- Economie
- Service à la personne
- Urbanisme

- Questions diverses

Ajout en début de séance :

Demande de subvention enveloppe des amendes de police abris bus le l'école

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe pas d'emplacement d'arrêt spécifiquement aménagé pour le bus scolaire qui amène les enfants à l'école de Saint Michel Sur Rhône. Le bus s'arrête le long du parking de l'école et les enfants doivent descendre directement sur la chaussée, la différence de hauteur entre le marchepied du bus et le sol est importante pour les élèves et tout spécialement pour ceux de maternelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'aménager un arrêt de bus scolaire adapté.

Monsieur le maire explique qu'en complément de l'enveloppe de territorialité le département de la Loire peut subventionner ce projet dans le cadre des amendes de police.

Les travaux devraient débuter au premier trimestre 2021 et s'élèveraient à 14 040 €HT soit 16 848 €TTC.

Adopté à l'unanimité

- Agent communaux Convention pôle santé au travail

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal a passé en 2017 avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire une convention dédiée à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice de des agents communaux. S'agissant d'une mission particulière, cette délégation s'effectue par une convention qui arrive à terme au 31 décembre 2020. Il convient de la renouveler.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le service optionnel Pôle Santé au Travail du CDG 42 de la mission de surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité pour 3 ans.

• Avis des Elus – Passage en PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

Monsieur le maire rappelle la réunion du Conseil municipal du 13.11.2020 expliquant la définition et la mise en Place d'un PLUI sur la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Il précise que la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 (inclus).

Celle-ci a pour objet le report du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1er juillet 2021 (au lieu du 1er janvier 2021).

La loi prévoyait aussi une période durant laquelle un droit d'opposition au transfert du PLUI pourra être exercé par les communes membres. Cette période initialement prévue du 1er octobre au 31 décembre 2020 a été revue par la loi n°2020-1379 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire.

Le report du délai a pour conséquence un report de la période d'opposition. Ainsi, les communes pourront dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021, soit du 1er avril 2021 au 30 juin 2021, s'opposer au transfert grâce à l'activation d'une minorité de blocage (si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ~~ou l'inverse~~).

Si le refus de transfert n'est pas formulé entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021, celui-ci n'est pas valable.

Ce point sera remis à l'ordre du jour entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021 pour statuer. Dans l'intervalle, les élus souhaitent que Monsieur le Maire se mette en contact avec les autres maires en réunion de bureau de la CCPR (communauté de communes du Pilat Rhodanien) pour mieux appréhender le passage éventuel en PLUI.

Projet d'aménagement quartier de l'Arnaude :

Monsieur le maire explique que la communauté de Communes du Pilat Rhodanien a prévu de réhabiliter la canalisation d'eau potable dans le quartier de l'Arnaude.

La commune de Saint Michel sur Rhone envisage de réaliser les travaux d'enfouissement de réseaux électriques, fibres, télécom (réseaux secs) et de créer un réseau d'assainissement collectif. Environ 18 habitations pourraient ainsi être raccordées au réseau communal.

Après les travaux d'enfouissement, la voirie du chemin de l'Arnaude ainsi que celle de la rue du Moulard seraient réhabilitées.

Le projet étalé sur 2 ans (2021 et 2022) s'élèverait :

<u>Pour le Budget communal voirie et réseaux secs : TOTAL</u>

Réfection rue de l'Arnaude et rue du Moulard 1^{ère} tranche :

66 540 €HT - 79 848 €TTC en 2021

Réfection rue de l'Arnaude et rue du Moulard 2^{ème} tranche :

70 500€HT-84 600€TTC en 2022

Syndicat d'énergie de la Loire (SIEL) :

74 946€HT – 89 935.20€TTC en 2021

<u>Pour le budget assainissement : TOTAL</u>	121 485 €HT – 145 782 €TTC en 2021
-----------------------------------------------------	-------------------------------------------

- **SIEL enfouissement des réseaux secs**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'en étant adhérent au SIEL (Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire), la commune peut transférer la compétence à celui-ci pour réaliser les travaux de câblage, du réseau d'éclairage public (fourreaux en attente), de la maîtrise d'œuvre, de la dissimulation et du génie civil télécom.

Participation de la commune 74 946€HT - 89 935,20€TTC

Le conseil municipal vote à l'unanimité la convention

- **Demande de subventions :**

- Auprès du département de la Loire, enveloppe de voirie 2021, réfection rue de l'Arnaude et du Moulard (1^{ère} tranche).

Le conseil municipal sollicite une subvention dans le cadre de l'enveloppe de voirie pour des travaux à hauteur de 66 540 €HT / 79 848 €TTC.

Adopté à l'unanimité

Une seconde subvention sur une deuxième tranche de travaux sera sollicitée pour 2022.
Cout deuxième tranche 70 500€HT - 84 600€TTC

- Auprès du département de la Loire pour la création d'un réseau d'assainissement collectif rue de l'Arnaude

Le département de la Loire, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité, pourrait subventionner une partie de la création du réseau d'assainissement.

Le réseau doit être créé sur 600m linéaire pour un montant de 121 485€HT soit 145 782€TTC.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité une subvention.

- Auprès de l'agence de l'eau pour la création d'un réseau d'assainissement collectif rue de l'Arnaude

Monsieur le Maire explique que pour l'instant l'agence de l'eau ne subventionne pas ces travaux. Une demande de subvention sera sollicitée dès qu'une nouvelle enveloppe sera ouverte.

- **Assainissement groupement de commande, choix de l'entreprise travaux d'assainissement collectif Vérin/ Saint Michel sur Rhône**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mai 2020 pour une convention de groupement de commande de travaux avec la commune de Vérin.

Monsieur le Maire rappelle que la DREAL Auvergne Rhône-Alpes a mis en demeure l'ensemble des communes raccordées à la station d'épuration de procéder aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Un diagnostic du réseau d'assainissement a été effectué par le cabinet Réalités Environnement. Suite à celui-ci, un programme pluriannuel de travaux a été établi.

Dans le cadre d'un groupement de commande, la commune de Saint Michel sur Rhône et de Vérin ont lancé un appel d'offre pour réaliser les travaux.

La société CHOLTON ayant présenté l'offre technico-économique la plus avantageuse a été retenue pour effectuer les travaux.

Le conseil municipal confirme ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

-Présentation des commissions intercommunales

- Commission Economie (Sylvie Guisset)

Madame Guisset, Première Adjointe au Maire, assiste régulièrement à la commission développement économique et emploi de la CCPR (Communauté de Communes du Pilat Rhodanien).

Mme Guisset explique que cette commission est divisée en deux pôles :

Le premier pôle, situé à la Maison des services, géré par Mme Nelly BERNARD, chargée de mission Emploi, Economie et Services à la personne.

La maison des services, organisée autour d'un accueil commun, est composée de quatre espaces :

-l'espace Petite Enfance qui regroupe:

- Un guichet unique pour les parents en mode de garde
- La gestion des 4 crèches intercommunales
- Le relais d'assistantes maternelles (RAM)
- Le pôle parents qui organise des activités autour de la parentalité
- La protection maternelle infantile (PMI)

-l'espace Social – Santé, qui regroupe les permanences et notamment :

- De soins infirmier
- du service social du département de la Loire
- de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé du travail (CARSAT),
- ...

-l'espace Emploi – Entreprises.

La maison des services travaille en lien avec de nombreux partenaires pour la recherche d'emploi. Elle propose également un accueil personnalisé pour informer et accompagner les créateurs – repreneurs d'entreprises, les porteurs de projets, les entreprises ainsi que les salariés sur leur démarche d'activités ainsi que des permanences de différents partenaires.

-l'espace coworking – télétravail dit l'@telier,

L'@telier est un espace partagé de travail pour les télétravailleurs salariés et indépendants, accessible 24h /24h, composé de différents espaces modulables à louer à la journée, à la semaine ou au mois.

-Le second, le pôle économique est géré par M. Stéphane LACOURTABLAISE, chargé de mission Développement économique

LA CCPR soutient notamment les commerces de proximité (producteurs, restaurateurs, commerces alimentaires...) face à la crise en proposant des alternatives de distribution de leurs produits.

Elle met également à la disposition des entreprises des outils d'aides financières.

En 2018-2019 16 dossiers ont été co-financés par la CCPR et la Région Auvergne Rhône Alpes.

Une part des subventions de 2020 ont été réaffectées à des aides de relance post-covid notamment dans le secteur du tourisme et de la restauration.

Des animations régulières autour de l'aide développement des entreprises et de l'entrepreneuriat (action de recrutement, création / reprise d'entreprise, développement, actions collectives sont organisées avec l'atelier@) Co-working et l'usage des salles est très sollicité

M. LACOURTABLAISE s'occupe également de la gestion des zones d'activités économiques 5 zones d'activité sur le territoire dont Maclas, St Pierre Malleval, Pélussin, celle des Bretteaux à Saint Michel sur Rhône.

- Commission service à la personne - Frédéric Seguin et Nathalie Lebrun

M Seguin, Conseiller municipal présente quelques chiffres :

En 2017, la Communauté de communes comptait 16 700 habitants. La lecture de la courbe démographique fait apparaître un vieillissement de la population.

Les familles restent en moyenne entre 16 et 17 ans sur le territoire et 9% des logements sont vacants.

La CCPR compte 1 200 demandeurs d'emplois.

M. Seguin ajoute que 80% des actifs travaillent hors de la CCPR. Une réflexion est menée sur le transport et la coordination des initiatives mises en place par les communes. Le revenu moyen d'un foyer est de 27 000 euros.

La commission service à la personne a vocation de réduire la précarité et l'isolement des personnes.

Des actions peuvent être menées par les communes notamment le transport solidaire.

La commission gère également la cuisine centrale en lien avec la SPL (Société Publique Locale du Pilat Rhodanien).

Les travaux de construction ont bien avancé, il est prévu de préparer à terme 900 repas à livrer auprès des écoles, puis ultérieurement à des hôpitaux et des personnes âgées. (à vérifier en projet)

Monsieur Seguin ajoute qu'avec la crise du COVID, de nombreuses familles vivant en deçà du seuil de pauvreté se sont inscrites aux Restos du Cœur.

Les Restos du cœur n'ayant pas pu faire leur collecte annuelle ont sollicité la CCPR pour obtenir une aide sous forme de bons d'achat ou de commandes directes auprès des commerces locaux. Celle-ci a relayé la demande auprès des CCAS des communes.

Collecte pour les restos du Cœur

La commune de Saint Michel sur Rhône souhaite mener une action par le biais du CCAS.

Une collecte aura lieu samedi 19 décembre 2020 de 10h à 12 h à la salle du conseil municipal.

Un appel aux dons volontaires est fait pour des produits alimentaires non périssables, produits d'hygiène, couches et nourriture pour bébés.

Fin du Conseil municipal 21h45

La mairie sera fermée du 21 décembre 2020 au soir au dimanche 3 janvier 2021

L'ensemble du Conseil Municipal et les agents communaux vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.